



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/03/2025

AFFICHEE LE :

07/03/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 27

**DATE D'AFFICHAGE
DES DÉLIBÉRATIONS**

24 mars 2025

L'an deux mil vingt cinq, le 19 mars, à 20h00**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTES : Laurence FILOCHE-GARNIER, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Laetitia POTTIER-DESHAYES À Corine RAYMONDE, Joël JEANNE À Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON À Mickaël MARIE,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

**AUTORISATION DE RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITÉ****DELIBERATION N° DELIB-2025-153****RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT**

Des recrutements temporaires doivent pouvoir être effectués dans différents services de la Ville lorsque la charge de travail s'accroît sans besoin permanent. La collectivité est régulièrement dans le besoin de renforts, lorsque les effectifs permanents de la collectivité ne suffisent pas à assurer un surcroît de travail. Pour anticiper ces situations, il est nécessaire de prévoir par délibération des autorisations de recrutement d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité.

Les postes sur lesquels il peut être nécessaire de recruter des agents non permanents sont recensés en détail dans les tableaux ci-dessous.

La présente délibération complète la délibération n°2025-132 pour résoudre les difficultés en cas d'absence dans les services encadrants de jeunes enfants.

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à recruter du personnel pour accroissement temporaire d'activité dans les conditions suivantes :

Services	Grades	Durée	Quotité	Missions
Ecoles maternelles Crèche et multi accueil Périscolaire Loisirs	Adjoint technique	Ces contrats sont conclus pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.	3 postes à temps complet (35 heures)	Encadrement de jeunes enfants

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET